



No de résolution  
ou annotation

9<sup>e</sup> séance  
25 mai 2021  
19 h

CA-2021-071

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 25 mai 2021 en visioconférence sur la plateforme vidéo Zoom, sous la présidence de M<sup>me</sup> Kim Côté.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M<sup>me</sup> Pascale Chamberland, M. François Décary, M<sup>me</sup> Carolane Dubuc, M<sup>me</sup> Johanne Gouin, M<sup>me</sup> Emmanuelle Nadeau, M. Sébastien Noël, M<sup>me</sup> Julie Paré, M. Cédric Pinard, M. Sébastien Plante, M<sup>me</sup> Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau et M. Gilles Rousseau.

Membre absent : Aucun.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques et M<sup>me</sup> Karine Guay, directrice du Service des ressources financières.

#### 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. La présidente M<sup>me</sup> Kim Côté ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

#### 2. Ordre du jour

Madame Kim Côté demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Monsieur Jean Roberge mentionne que nous devons retirer le point 10.

Il est proposé par Madame Carolane Dubuc :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

**Adopté à l'unanimité**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Mot du directeur général
7. Budgets des établissements 2021-2022
8. Répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements 2021-2022
9. Budget d'investissement A.M.T. – P.C.P. 2021-2022
10. Mise en disponibilité du personnel enseignant
11. Autres sujets
12. Correspondance générale
  - 13.1 Polyvalente de Disraeli
13. Prochaine rencontre : 29 juin 2021
14. Levée de la rencontre



No de résolution  
ou annotation

CA-2021-072

### 3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

### 4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

De dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'approuver le procès-verbal tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité**

### Suivi au procès-verbal du 27 avril 2021

Aucun suivi.

### 5. Période de questions

- a) Monsieur Martin Gagnon, enseignant à la Polyvalente de Disraeli, présente l'historique du programme hockey de la Polyvalente de Disraeli, principalement en lien avec les demandes de la Polyvalente de Thetford Mines d'offrir du hockey à ses élèves.
- b) Monsieur Jean-François Hamel, enseignant à la Polyvalente de Disraeli, demande de connaître le contenu du dernier procès-verbal en lien avec la période de questions.
- c) Madame Andréanne Désy, technicienne en travaux pratiques à la Polyvalente de Disraeli, demande si la date du 31 octobre, inscrite à l'article 6.3 de la politique - Projet pédagogique particulier, fait en sorte que le centre de services scolaire ne se prononcera pas sur aucun projet avant cette date.
- d) Madame Jessie Poulin, enseignante à la Polyvalente de Disraeli, s'interroge sur l'interprétation du mot « exclusivité ».
- e) Monsieur Stéphane Thivierge, enseignant à la Polyvalente de Disraeli, s'interroge au sujet de l'impact sur les projets particuliers de toutes les polyvalentes advenant que le centre de services scolaire autorise la Polyvalente de Thetford Mines à offrir du hockey dans sa grille-horaire.

### 6. Mot du directeur général

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

### 7. Budgets des établissements 2021-2022

Madame Karine Guay informe les membres que chaque année, la direction de l'établissement prépare le budget annuel de l'établissement et le soumet au conseil d'établissement pour adoption.

Par la suite, tous les budgets des établissements sont soumis au conseil d'administration du centre de services scolaire pour approbation. Le budget d'un établissement est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par le centre de services scolaire.



No de résolution  
ou annotation

CA-2021-073

La consigne qui est donnée aux établissements concernant leur budget est que ce dernier doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres. Toutefois, dans le cas où un établissement a un déficit accumulé, il est souhaitable que le budget présente une résorption de ce déficit, en tout ou en partie, dans la mesure du possible.

Les budgets approuvés des établissements sont par la suite intégrés au budget global du centre de services scolaire.

Messieurs Stéphane Bolduc, François Décary et Cédric Pinard demandent des précisions au sujet des surplus ou déficit, principalement en ce qui concerne les services de garde.

#### RÉSOLUTION

ATTENDU QUE conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire approuve les budgets des écoles et des centres;

ATTENDU QUE les budgets des établissements respectent la consigne d'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le comité de vérification, lors de la réunion du 18 mai 2021, a procédé à l'analyse des budgets des établissements pour l'année 2021-2022 et recommande leur approbation au conseil d'administration;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

**D'APPROUVER** les budgets des établissements du Centre de services scolaire des Appalaches pour l'année scolaire 2021-2022, tels que déposés par la directrice du Service des ressources financières, madame Karine Guay.

**Adopté à l'unanimité**

#### 8. Répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements 2021-2022

Monsieur Jean Roberge et madame Karine Guay mentionnent que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources. Cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres.

Chaque année, dans les règles budgétaires, le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. Dès que les règles budgétaires de consultation sont reçues, en mai habituellement, le comité de répartition des ressources se réunit afin de recommander les critères de répartition à utiliser pour chacune des mesures destinées à un transfert vers les établissements.

Par la suite, en respect du principe de subsidiarité, chaque établissement planifie l'utilisation des sommes de manière à répondre aux besoins des élèves de son milieu.

Madame Julie Paré demande s'il y a une ou des mesures dédiées qui permettent d'ajouter des ressources pour accompagner un élève qui a des besoins particuliers.

Monsieur François Décary s'interroge au sujet de la capacité du centre de services scolaire à fournir toutes les ressources humaines demandées qui pourraient requises par les établissements pour la mise en œuvre de leur plan d'action.

#### RÉSOLUTION

ATTENDU QUE l'article 193,3 stipule que le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration portant sur les objectifs, les principes et les critères de répartition des revenus;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources s'est réuni le 12 mai 2021 afin de recommander les critères de répartition pour les mesures destinées à un transfert vers les établissements pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources recommande à l'unanimité les critères de répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements, tels que présentés dans le tableau déposé par la directrice du Service des ressources financières, madame Karine Guay;

ATTENDU QUE le comité de vérification, lors de la réunion du 18 mai 2021, a procédé à l'analyse des critères de répartition recommandés par le comité de répartition des ressources et recommande leur approbation au conseil d'administration;

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

**D'APPROUVER** la recommandation du comité de répartition des ressources portant sur les critères de répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements pour l'année scolaire 2021-2022, tels que présentés dans le tableau déposé par la directrice du Service des ressources financières, madame Karine Guay.

**Adopté à l'unanimité**

9. Budget d'investissement A.M.T. – P.C.P. 2021-2022

Monsieur André Dallaire mentionne qu'un centre de services scolaire a la responsabilité de construire, réparer et entretenir ses biens.

Un budget annuel au montant de 750 000 \$ est disponible afin de maintenir l'état physique des immeubles appartenant au centre de services scolaire. Ce budget permet de financer des projets de moins d'envergure afin de pallier aux urgences, aux besoins pressants et aux transformations fonctionnelles des établissements (maximum de 60 % de l'enveloppe). La reddition de comptes se fait uniquement après la fin de l'année financière.

Les projets majeurs sont financés par les mesures de maintien des bâtiments.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet du budget d'investissement A.M.T. - P.C.P. 2021-2022 a été présenté au comité consultatif de gestion lors de la réunion du 20 avril 2021 et que ce dernier en recommande l'adoption au directeur général, monsieur Jean Roberge;

CONSIDÉRANT QUE le projet du budget d'investissement A.M.T. - P.C.P. 2021-2022 est recommandé par le comité d'investissement;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

**D'ADOPTER** le budget d'investissement A.M.T. - P.C.P. 2021-2022, pour un montant de 750 000 \$ selon le document déposé par le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles.

**Adopté à l'unanimité**

10. Mise en disponibilité du personnel enseignant

Monsieur Martin Vallée mentionne qu'une mise en disponibilité c'est lorsque des employés et employées du réseau de l'éducation bénéficiant d'une sécurité d'emploi sont mis en disponibilité (MED) par leur employeur, tel que cela est prévu dans les différentes clauses des conventions collectives relatives à la sécurité d'emploi.

CA-2021-074

CA-2021-075



No de résolution  
ou annotation

C'est lors de la préparation du cahier d'allocation et de distribution des ressources pour l'année suivante que le nombre de postes à allouer dans chacune des disciplines (champs) est déterminé, et ce, dans le but de préparer les plans d'effectifs en prévision des affectations. Le nombre de personnes mis en disponibilité est calculé en soustrayant du nombre de personnes permanentes, le nombre de postes à temps complet dans une discipline (champ). S'il y a plus de personnes permanentes que de postes, alors il y a mise en disponibilité des enseignantes ou enseignants en surplus.

Lorsqu'il y a des enseignantes ou des enseignants permanents en surplus dans une discipline, le Service des ressources humaines identifie la ou les personnes qui deviendront MED en débutant par celle possédant le moins d'ancienneté.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins pour l'organisation scolaire 2021-2022, des écoles primaires et secondaires, du Centre de formation professionnelle Le Tremplin et du Centre d'éducation des adultes l'Escale, en date des présentes;

CONSIDÉRANT une certaine diminution du nombre de postes à allouer dans certaines disciplines (champs);

CONSIDÉRANT QU'il y a des enseignants permanents en surplus dans une discipline donnée;

CA-2021-076

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**DE PROCÉDER** à la mise en disponibilité de monsieur Normand Leblanc à titre d'enseignant, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-077

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**DE PROCÉDER** à la mise en disponibilité de madame Kathy Laliberté à titre d'enseignante, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Sébastien Plante s'abstient de voter.

#### 11. Autres sujets

Aucun sujet.

#### 12. Correspondance générale

12.1 Correspondance de la Polyvalente de Disraeli

#### 13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 29 juin 2021 à 19 h.

#### 14. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

CA-2021-078

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

**DE LEVER** la séance. Il est 20 h 55.

**Adopté à l'unanimité**

  
La présidente

  
Le secrétaire